



Saisis sur compte numéroté en suisse : possible ?

Par **Julien035**, le **09/03/2021** à **17:34**

Bonjour à tous,

Est-ce que quelqu'un saurait me dire comment les huissiers suisses font pour saisir, dans le cas d'une dette avec mainlevée de l'opposition faite auprès du tribunal, des fonds d'un débiteur qui se trouverait dans une banque suisse mais sur un compte numéroté ?

Est-ce qu'ils ont la capacité de solliciter la banque et de lui demander le compte numéroté appartenant à l'état civil du débiteur ?